



ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS Le 2, 3 et 4 décembre 2025, Ottawa, (Ontario)

Résolution n° 35/2025

TITRE : Journée nationale et provinciale inclusive des survivants des Premières Nations

OBJET : Commission des femmes

PROPOSEUR(E) : Dan Wilson, Chef, Bande indienne d'Okanagan, C.-B.

COPROPOSEUR(E) : Edwin Ananas, Chef, Première Nation de Beardy's and Okemasis, Sask.

DÉCISION Adoptée par consensus

ATTENDU QUE :

- A. Les articles 1, 7 et 22 de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Déclaration des Nations Unies) affirment que les peuples autochtones ont le droit de jouir pleinement de tous les droits de la personne et de toutes les libertés fondamentales, qu'ils ne doivent faire l'objet d'aucune violence ni discrimination, et qu'une attention particulière doit être accordée aux droits et aux besoins des aînés, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans le cadre de la lutte contre les injustices historiques et systémiques.
- B. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a produit un rapport final contenant 231 appels à la justice, révélant que les violations et les abus persistants et délibérés à l'encontre des droits de la personne et des droits des peuples autochtones sont la cause profonde de la crise de violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Canada.
- C. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a publié 94 appels à l'action en réponse aux séquelles persistantes des pensionnats indiens, soulignant les injustices systémiques, les traumatismes intergénérationnels et la surreprésentation continue des enfants des Premières Nations dans le système de protection de l'enfance.
- D. Les survivants de ces injustices sont présents sur tous les territoires visés par les traités en Saskatchewan et au-delà, et aucun membre des Premières Nations n'a été épargné par les effets du colonialisme, de l'assimilation forcée et de l'oppression systémique.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 2^e jour de décembre 2025 à Ottawa (Ontario)

Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

35 – 2025
Page 1 de 2

- E. Malgré l'ampleur de ces répercussions, il n'existe actuellement aucune journée officielle qui reconnaisse et honore les survivants du système des pensionnats, de la « rafle des années 60 », de la violence sexiste, de l'intervention des services de protection de l'enfance et des autres préjudices coloniaux et étatiques subis par les Premières Nations.

POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :

1. Appuient la Fédération des nations autochtones souveraines (FSIN) qui demande au gouvernement de la Saskatchewan de désigner le 30 juin comme journée provinciale annuelle inclusive des survivants des Premières Nations, afin d'honorer la force, la guérison et la résilience de tous les survivants des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) d'exhorter le gouvernement du Canada à désigner le 30 juin comme Journée nationale des survivants des Premières Nations, qui sera reconnue et célébrée chaque année comme un jour férié fédéral en l'honneur de tous les survivants des injustices coloniales et systémiques commises sur l'île de la Tortue.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 2^e jour de décembre 2025 à Ottawa (Ontario)

Cindy Woodhouse

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

35 – 2025
Page 2 de 2